

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (*suppléant*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à RASLE-ROCHE Morgan ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à LE MEUR Daniel

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	13
Votants	76
Absents	12

DEL2024-05-138

AVIS PORTANT SUR L'ARRÊT DU PLUI DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Saint-Brieuc Armor Agglomération a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération en date du 31 mai 2018 et arrêté le projet le 29 février 2024.

En application des dispositions de l'article L.153-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUi a été transmis pour avis à Guingamp-Paimpol Agglomération le 7 mars 2024, en qualité de Personne Publique Associée. Cet avis doit être émis dans un délais de trois mois.

Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique, puis proposé à l'approbation du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération, éventuellement modifié pour tenir compte des avis exprimés.

Au terme de l'analyse, les efforts conduits par Saint-Brieuc Armor Agglomération en termes de réduction de la consommation foncière sont à souligner. Le PLUi respecte l'objectif de modération de consommation foncière fixé dans le cadre du SRADDET et du SCoT dont les projets ont été arrêtés et soumis à concertation ou enquête publique.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme intercommunal une politique de densification des secteurs à vocation d'habitat et prône le développement d'une politique volontariste de renouvellement et densification des secteurs à vocation économique, afin de conserver des capacités de développement de secteurs à vocation d'habitat et d'équipements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14 et suivants ;

Vu la délibération, en date du 31 mai 2018, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

Vu la délibération, en date du 29 février 2024, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

Vu la notification pour avis transmise le 7 mars 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil d'Agglomération :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Joseph LINTANF